

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. LE RECOURS DE HUSSAIN HUBAIL REJETÉ

Le recours déposé par Hussain Hubail contre sa peine de cinq ans de prison a été rejeté par la Haute cour criminelle d'appel. Cet homme a été condamné le 28 avril dernier pour des charges comprenant le fait d'avoir « utilisé des réseaux sociaux pour inciter à la haine envers le régime », « appelé la population à ignorer la loi » et « appelé à des manifestations illégales ».

Le 21 septembre 2014, la Haute cour criminelle d'appel a confirmé la peine de cinq ans de prison prononcée contre **Hussain Hubail**, photographe âgé de 21 ans. Cet homme a été condamné le 28 avril dernier en vertu de l'article 160 du code pénal bahreïnite, qui érige en infraction le renversement du régime par la force ou « tout autre moyen illégal ». Il était également accusé d'avoir « utilisé des réseaux sociaux pour inciter à la haine envers le régime », « appelé la population à ignorer la loi » et « appelé à des manifestations illégales ». Après sa condamnation, il a été transféré vers la prison de Jaww, à environ 30 kilomètres de Manama, la capitale.

Lors d'une audience qui s'est tenue le 27 janvier dernier, Hussain Hubail aurait dit à la cour avoir été torturé et menacé de viol pendant son interrogatoire. Les juges ont rejeté ces allégations au motif que l'examen médico-légal ne mentionnait aucune trace de blessure récente indiquant que cet homme ait été victime de violences physiques. Le 18 mars, le bureau du médiateur, qui dépend du ministère de l'Intérieur, a informé Amnesty International qu'une enquête indépendante avait été ouverte sur ces affirmations, mais aucune conclusion n'a été rendue publique à ce jour.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à relâcher Hussain Hubail immédiatement et sans condition car il n'est détenu que pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à rendre publiques les conclusions de l'enquête sur les actes de torture et autres mauvais traitements qui auraient été infligés à cet homme, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'il reçoive des soins médicaux adaptés, y compris tout traitement spécialisé pour ses problèmes cardiaques.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 NOVEMBRE 2014 À :**

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

P.O. Box 555, Rifa'a Palace

al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*

(Votre Majesté, dans le corps du  
texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa

Ministry of Interior

P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : [@moi\\_Bahrain](#)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

**Copies à :**

Ministre de la Justice et des Affaires  
islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al  
Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs

P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Twitter : [@Khaled\\_Bin\\_Ali](#)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 206/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/011/2014/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. LE RECOURS DE HUSSAIN HUBAIL REJETÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hussain Hubail a été arrêté le 31 juillet 2013, juste avant les manifestations antigouvernementales organisées le 14 août 2013 dans de nombreux villages chiites. Les participants prévoyaient de marcher jusqu'à Manama, mais les forces de sécurité les en ont empêchés en lançant du gaz lacrymogène et parfois en installant des fils barbelés autour des villages. Au moins 18 personnes ont été arrêtées. Le mouvement Tamarrod (rébellion), composé de groupes de jeunes, a choisi le 14 août pour manifester afin de dénoncer la répression menée par les autorités et réclamer de réelles réformes politiques. Plusieurs associations d'opposition prévoyaient également un grand défilé antigouvernemental mais ont dû l'annuler en raison d'une forte présence intimidante des forces de sécurité à Manama. Mohammad Hassan Sodayf, un des coaccusés de Hussain Hubail, a expliqué à sa famille que des agents de la Direction des enquêtes criminelles lui avaient administré des décharges électriques, et l'avaient battu et obligé à se déshabiller avant d'emporter ses vêtements. Hussain Hubail a mené une grève de la faim du 15 au 23 septembre. Il y a mis un terme après avoir été conduit à l'hôpital, où un médecin lui a conseillé de recommencer à s'alimenter en raison de son hypertension.

Nom : Hussain Hubail

Homme

Action complémentaire sur l'AU 206/13, MDE 11/038/2014, 13 octobre 2014

